



La prescription de transport ?
C'est parfois un véhicule partagé, votre véhicule personnel ou les transports en commun.



ESTIMATION DU COÛT D'UN TRANSPORT DE 50 KM EN ISÈRE

Transports
en commun

< 10 €

Véhicule
Personnel

15 €

Taxi et Véhicule
Sanitaire Léger

48 €

34 € en cas de transport partagé

Ambulance

154 €

Votre médecin vous a prescrit un mode de transport qui correspond à votre état de santé :

- Soit un **véhicule sanitaire léger (VSL)** ou taxi conventionné : il sera partagé avec d'autres patients sauf avis médical.
- Soit **votre véhicule personnel** ou les **transports en commun** : vos frais de déplacement sont facilement remboursables depuis le compte ameli sur le web.

FAITES CONFIANCE À VOTRE MÉDECIN